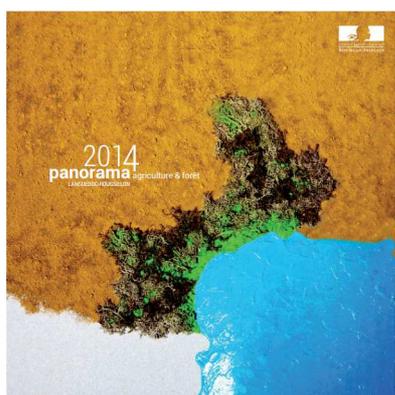
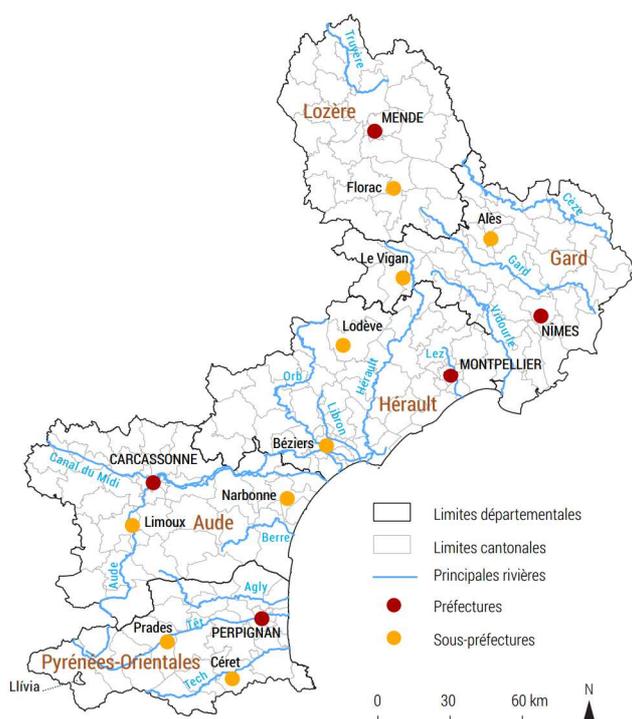


Territoire



- Limites administratives
- Occupation des sols
- Typologie des campagnes
- Typologies de la montagne et du littoral
- Zones défavorisées
- Zones de revitalisation rurale
- Forêt : données générales
- Production forestière et sciages
- Superficie agricole utilisée
- Prairies



Sources : ©IGN BD-CARTO®, ©IGN BD-CARTAGE®

Les frontières régionales

Situé dans l'arc méditerranéen, le Languedoc-Roussillon est limitrophe avec les régions Midi-Pyrénées, Auvergne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est bordé au sud par l'Espagne et l'Andorre. La commune de Llívia constitue une enclave espagnole au sein du département des Pyrénées-Orientales.

Les limites administratives

Comparable à un amphithéâtre ouvert sur la Méditerranée, le Languedoc-Roussillon se compose de 5 départements, dont 4 avec une façade maritime. Il s'étend sur 27 376 km², représentant ainsi 5 % du territoire métropolitain. La région compte 1 545 communes, de la plus vaste (17 296 ha) Narbonne dans l'Aude, à la plus petite (39 ha) Mont-Louis dans les Pyrénées-Orientales.

Des paysages multiples

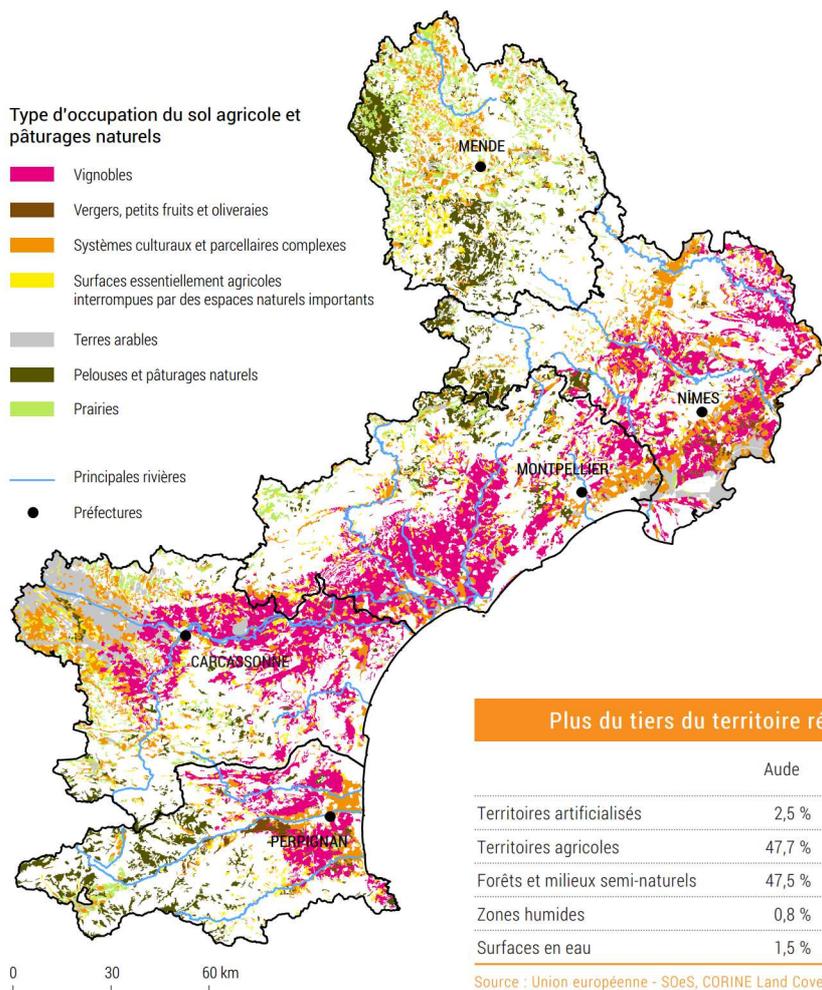
Des bords du Rhône aux zones montagneuses, en passant par le littoral, les plaines alluviales ou encore les garrigues, la région présente une remarquable diversité de paysages.

Le Languedoc-Roussillon est sillonné de nombreux cours d'eau, rivières et fleuves, au régime parfois irrégulier en raison de l'alternance des épisodes pluvieux et des périodes de sécheresse, propre au climat méditerranéen.

Le Languedoc-Roussillon administratif

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Arrondissements	3	3	3	2	3	14	330
Cantons	35	46	49	25	31	186	3 883
Communes	438	353	343	185	226	1 545	36 571
Superficie IGN (km ²)	6 139	5 853	6 101	5 167	4 116	27 376	543 941
Population au 1 ^{er} janvier 2010	356 467	709 700	1 044 558	77 082	448 543	2 636 350	62 765 236
Densité en 2010 (habitants/km ²)	58	121	171	15	109	96	115

Sources : Insee, recensement de la population 2010 ; code officiel géographique



Type d'occupation du sol agricole et pâturages naturels

- Vignobles
- Vergers, petits fruits et oliveraies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants
- Terres arables
- Pelouses et pâturages naturels
- Prairies
- Principales rivières
- Préfectures

L'occupation des sols

D'après l'inventaire CORINE Land Cover 2006, les forêts et milieux semi-naturels et les terres agricoles représentent respectivement 56,4 % et 37 % du territoire régional. Les sols artificialisés occupent 4,2 % du territoire, alors que les surfaces en eau et les zones humides sont peu représentées (respectivement 1,4 % et 1 %).

Continuité dans les changements

Les mutations relatives à l'occupation des sols entre 2000 et 2006 suivent les mêmes tendances qu'entre 1990 et 2000 : les territoires artificialisés progressent aux dépens notamment des espaces agricoles.

Plus du tiers du territoire régional dédié à l'agriculture

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales
Territoires artificialisés	2,5 %	6,0 %	6,6 %	0,6 %	4,9 %
Territoires agricoles	47,7 %	39,1 %	40,4 %	25,1 %	27,4 %
Forêts et milieux semi-naturels	47,5 %	51,4 %	49,2 %	73,9 %	66,1 %
Zones humides	0,8 %	2,1 %	1,3 %	0,1 %	0,4 %
Surfaces en eau	1,5 %	1,4 %	2,5 %	0,3 %	1,2 %

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Sources : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD CARTAGE®

Note méthodologique

Outil européen destiné à cartographier l'ensemble des territoires européens, CORINE Land Cover est une base de données géographiques d'occupation biophysique des sols, issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. La nomenclature est hiérarchisée en 3 niveaux. Le 1^{er} niveau (5 postes) correspond aux grandes catégories d'occupation du sol : territoires artificialisés, territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eau.

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

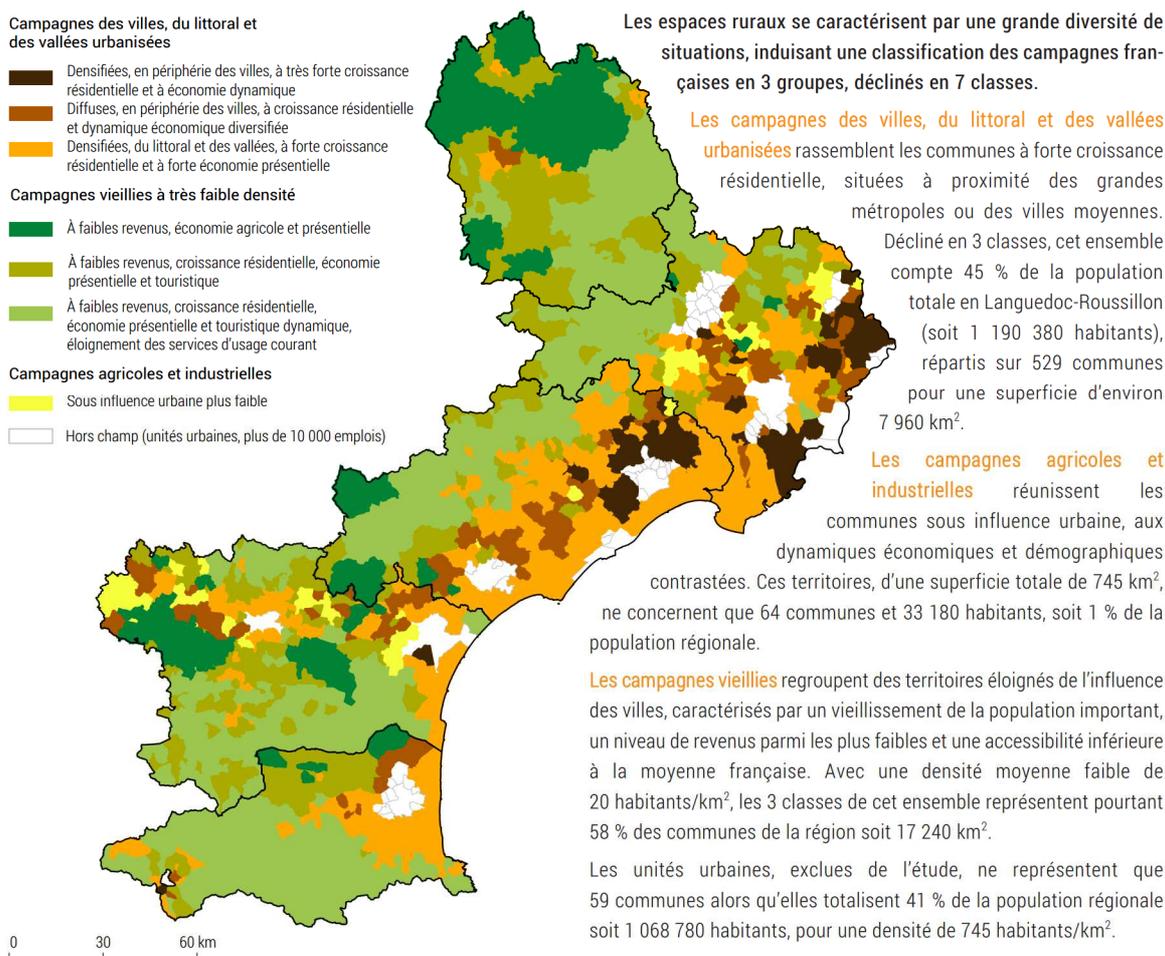
- Densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- Diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- Densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

Campagnes vieilles à très faible densité

- À faibles revenus, économie agricole et présentielle
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, éloignement des services d'usage courant

Campagnes agricoles et industrielles

- Sous influence urbaine plus faible
- Hors champ (unités urbaines, plus de 10 000 emplois)



Les espaces ruraux se caractérisent par une grande diversité de situations, induisant une classification des campagnes françaises en 3 groupes, déclinés en 7 classes.

Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

rassemblent les communes à forte croissance résidentielle, situées à proximité des grandes métropoles ou des villes moyennes. Décliné en 3 classes, cet ensemble compte 45 % de la population totale en Languedoc-Roussillon (soit 1 190 380 habitants), répartis sur 529 communes pour une superficie d'environ 7 960 km².

Les campagnes agricoles et industrielles

réunissent les communes sous influence urbaine, aux dynamiques économiques et démographiques contrastées. Ces territoires, d'une superficie totale de 745 km², ne concernent que 64 communes et 33 180 habitants, soit 1 % de la population régionale.

Les campagnes vieilles regroupent des territoires éloignés de l'influence des villes, caractérisés par un vieillissement de la population important, un niveau de revenus parmi les plus faibles et une accessibilité inférieure à la moyenne française. Avec une densité moyenne faible de 20 habitants/km², les 3 classes de cet ensemble représentent pourtant 58 % des communes de la région soit 17 240 km².

Les unités urbaines, exclues de l'étude, ne représentent que 59 communes alors qu'elles totalisent 41 % de la population régionale soit 1 068 780 habitants, pour une densité de 745 habitants/km².

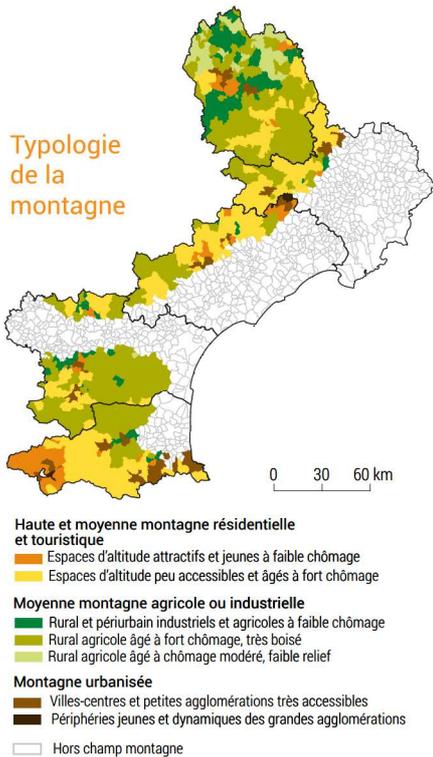
Sources : Datar, typologie des campagnes métropolitaines françaises, ©IGN - BD CARTO®

Note méthodologique

Afin d'appréhender les transformations des territoires ruraux, une étude a été réalisée en 2011, à la demande de la Datar. Elle permet d'établir une typologie des campagnes françaises (communes n'ayant pas plus de 10 000 emplois et n'appartenant donc pas à une unité urbaine), et de caractériser les espaces à enjeux spécifiques que sont le littoral et la montagne.

Pour en savoir plus

www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr



Sources : Datar, typologie de la montagne, ©IGN - BD CARTO®

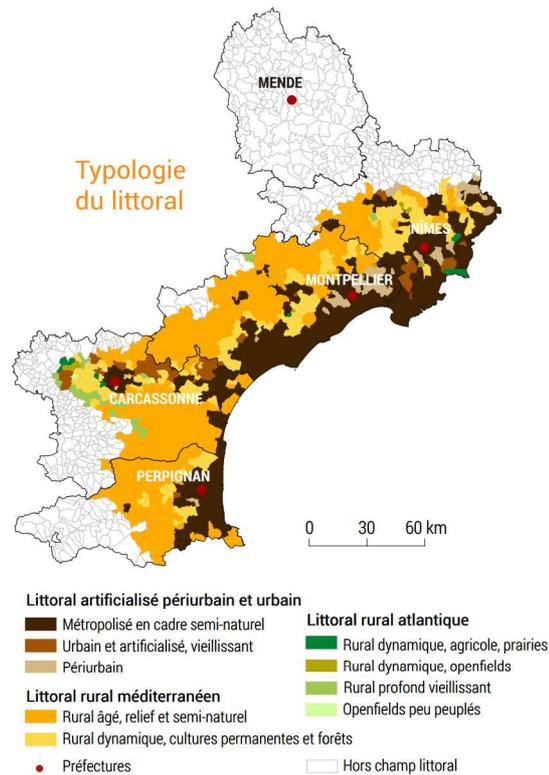
La typologie de la montagne concerne les communes des six massifs métropolitains définis par la loi montagne, dont le Massif central et les Pyrénées.

La montagne urbanisée, la moyenne montagne agricole ou industrielle et enfin la haute et moyenne montagne résidentielle et touristique forment les 3 ensembles territoriaux à l'intérieur desquels 7 classes sont identifiées selon le contexte socio-économique, la population et le paysage.

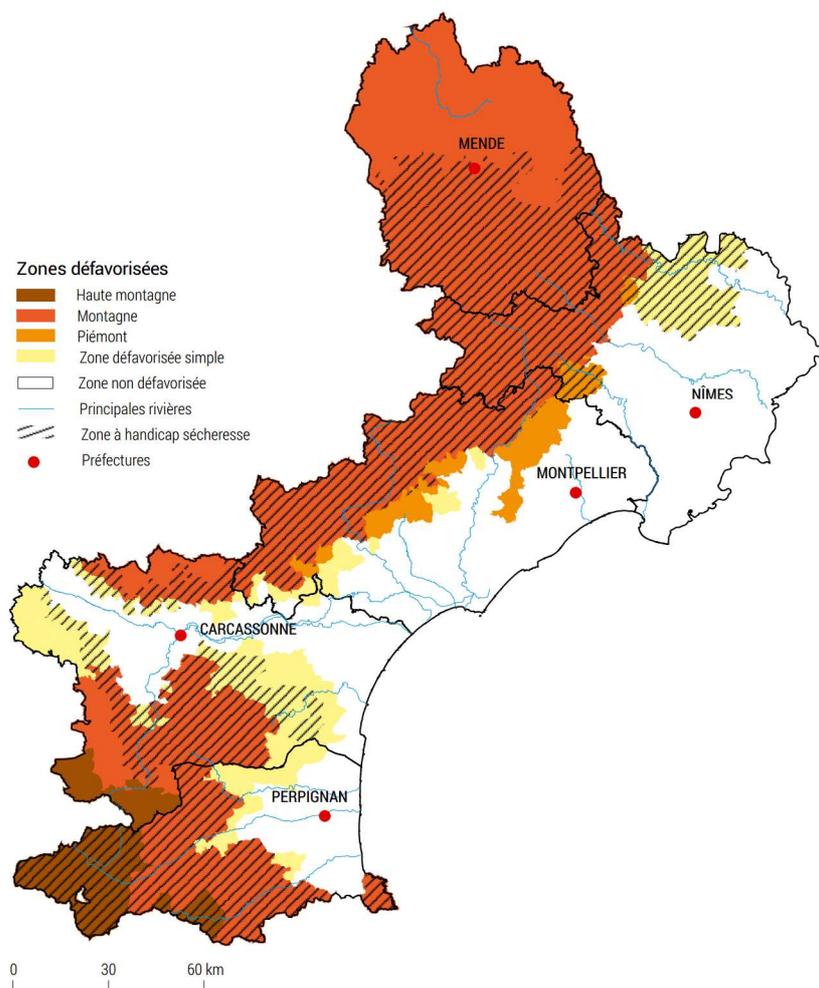
Près de 50 % des communes de la région appartiennent au champ spatial de l'étude. Bien que représentant 55 % de la superficie régionale, elles concentrent moins d'un sixième de la population. Plus de la moitié d'entre elles sont classées en moyenne montagne industrielle ou agricole.

La typologie du littoral, établie pour les communes situées à moins d'une heure de trajet en voiture des rivages, distingue 9 classes réparties en 3 groupes. Les situations démographiques, sociales ainsi que le paysage constituent les indicateurs de différenciation de ces espaces territoriaux, que sont le littoral artificialisé périurbain et urbain, le littoral de type rural méditerranéen et le littoral de type rural atlantique.

Les 954 communes régionales concernées par cette classification représentent 57 % de la superficie du Languedoc-Roussillon et concentrent 87 % de la population. Plus de 60 % d'entre elles appartiennent à la classe "littoral de type rural méditerranéen".



Sources : Datar, typologie du littoral, ©IGN - BD CARTO®



Sources : Maaf, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD CARTAGE®

Note méthodologique

La commission et les États membres sont associés dans la révision des critères de classification des zones défavorisées.

Les zones défavorisées couvrent 65 % du territoire régional

Sur la base de critères définis par la directive européenne du 28 avril 1975, les zones défavorisées correspondent à un découpage territorial proposé par chaque État membre. Cette directive autorise les États membres à instaurer un régime particulier d'aides destiné à assurer le maintien de l'activité agricole et ainsi la préservation des espaces naturels dans les zones défavorisées, affectées de handicaps économiques agricoles, physiques et démographiques.

Élément essentiel du 2^{ème} pilier de la politique agricole commune, ce régime de soutien se présente sous forme d'indemnités compensatoires de handicaps naturels (IcHN), ou encore d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs, de majorations de mesures, notamment dans le cadre des aides aux investissements.

En Languedoc-Roussillon, les zones défavorisées se répartissent en 4 catégories principales selon les contraintes rencontrées : haute montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple. Elles couvrent 65 % du territoire régional, dont 44 % est classé en zone de montagne.

Au sein de ces 4 catégories, une zone à handicap de sécheresse est définie permettant une majoration complémentaire de l'IcHN.

Zones de revitalisation rurale | TERRITOIRE | panorama

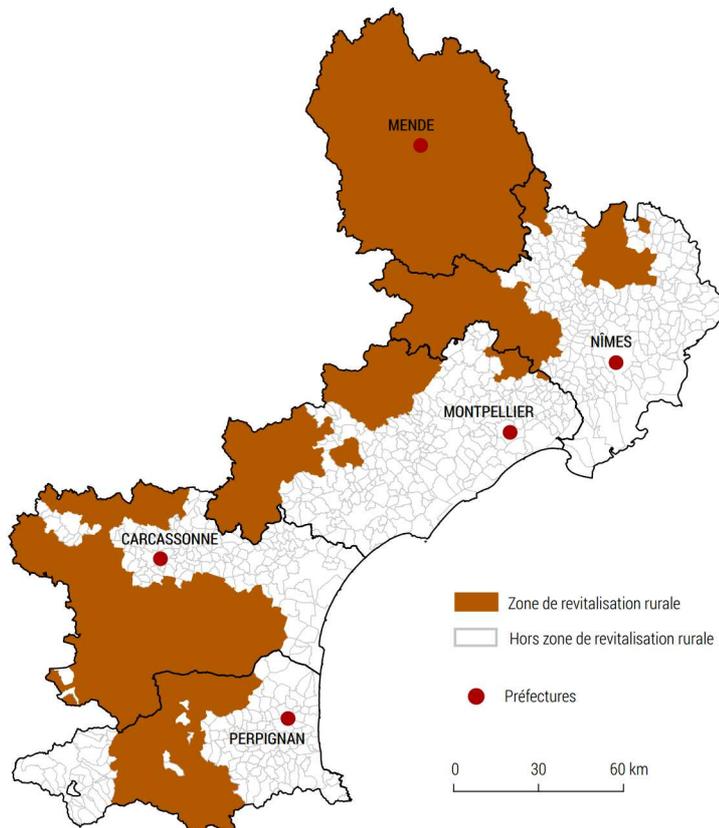
Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux défavorisés sur les plans démographique, socio-économique et structurel.

Le classement des communes en ZRR, révisé annuellement, contribue à aider le développement de ces territoires au travers du bénéfice de mesures fiscales et sociales. Ces dernières répondent à 3 objectifs prioritaires :

- favoriser la création d'activités économiques notamment industrielles, artisanales ou encore commerciales,
- améliorer l'offre de logement afin de créer des conditions d'accueil en milieu rural,
- maintenir et développer les services aux personnes.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (Loi 2005-157) a renforcé les dispositifs fiscaux et incité à des regroupements intercommunaux afin d'accroître l'efficacité des actions menées au sein des communes situées dans le cadre d'une ZRR.

En 2013, le Languedoc-Roussillon compte 776 communes situées en ZRR sur les 1 545 communes de la région.



Sources : Datar (arrêté du 24 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2013), ©IGN - BD CARTO®

La moitié des communes de la région classées en ZRR

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
Nombre de communes en ZRR	294	117	94	185	86	776
Taux de communes en ZRR	67 %	33 %	27 %	100 %	38 %	50 %

Source : Datar (arrêté du 24 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2013)

5^{ème} région parmi les plus forestières de France

Près de la moitié de la surface régionale est recouverte par la forêt, majoritairement privée. La quasi totalité participe à la production de bois. Des essences variées liées aux conditions climatiques et pédologiques composent la forêt régionale avec une dominance des feuillus en surface dans les 4 départements littoraux.

Région française parmi les plus forestières, le Languedoc-Roussillon compte près de 1,3 million d'hectares de forêt, selon l'inventaire forestier national, et présente un taux de boisement élevé de 45 % contre 30 % pour la moyenne nationale. Peu de différences s'observent entre les cinq départements dont le taux de boisement demeure supérieur à la valeur nationale. La palme revient toutefois au département des Pyrénées-Orientales avec un taux de boisement de 48 %. La contribution de ce département à la surface forestière régionale est cependant la plus faible (16 %), tandis que le département de l'Aude participe à hauteur de 23 %.

Sur les 1,3 million d'hectares de forêt de la région, 93 % participent à la production de bois, soit 7 % des forêts de production métropolitaines.

À l'instar du niveau national, les 3/4 de la forêt de production appartiennent au domaine privé. Si la part de cette dernière oscille entre

71 et 73 % pour l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales, elle atteint respectivement 79 et 84 % pour la Lozère et l'Hérault. Dans le domaine public, les forêts domaniales de production sont un peu plus représentées qu'au niveau national et rassemblent 11 % de la surface forestière.

Les conditions naturelles très variées de la région, depuis la Méditerranée jusqu'aux hauteurs du Massif central ou des Pyrénées, engendrent une grande diversité des essences forestières parmi lesquelles les feuillus occupent 2/3 de la surface. Le peuplement de feuillus domine pour tous les départements, à l'exception de la Lozère.

Les peuplements monospécifiques sont davantage répandus en Languedoc-Roussillon, où ils représentent plus des 2/3 de la forêt de production ayant un couvert recensable, que dans le reste de l'Hexagone (environ la moitié).

Les forêts en Languedoc-Roussillon

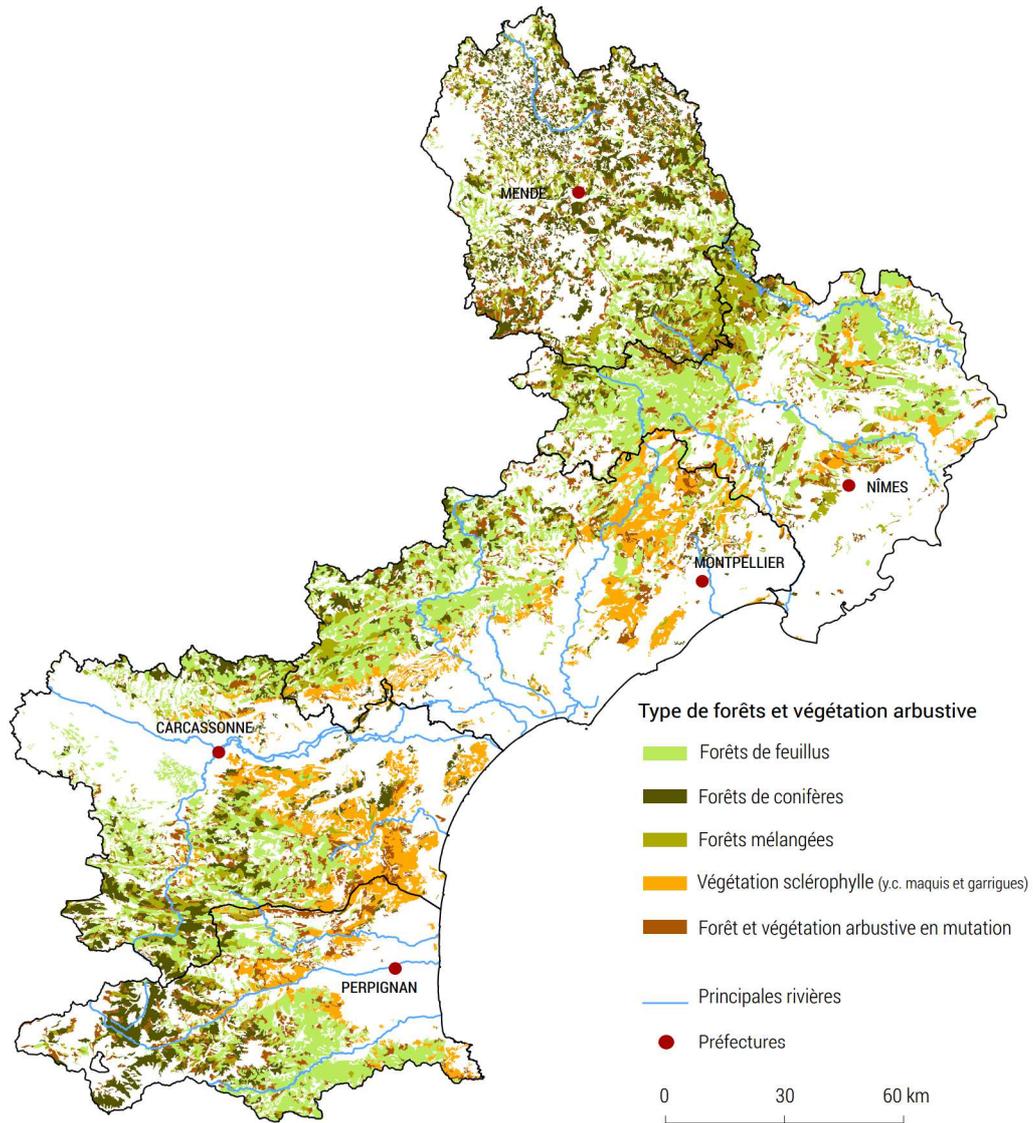
	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
Total forêt (1 000 ha)	282 ± 13	258 ± 11	266 ± 14	245 ± 11	200 ± 11	1 251 ± 27
Forêt de production (1 000 ha)	265 ± 14	230 ± 13	260 ± 14	231 ± 12	172 ± 12	1 158 ± 29
Volume de bois sur pied (millions de m ³)	29 ± 5	20 ± 3	20 ± 4	32 ± 4	17 ± 3	118 ± 9
Volume moyen de bois sur pied (m ³ /ha)	111 ± 18	86 ± 14	79 ± 14	137 ± 18	97 ± 15	102 ± 7
Production totale (millions de m ³ /an)	0,9 ± 0,1	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1	1,1 ± 0,1	0,5 ± 0,1	3,9 ± 0,3
Production moyenne (m ³ /ha/an)	3,6 ± 3,1	3,1 ± 0,5	2,7 ± 0,5	4,7 ± 0,6	2,6 ± 0,4	3,4 ± 0,2

Source : Institut national de l'information géographique et forestière - Résultats des campagnes d'inventaire 2008 à 2012

Note méthodologique

Résultats exprimés sous la forme $x \pm y$. La valeur estimée est comprise dans l'intervalle $(x-y; x+y)$ avec une probabilité de 95 %.

RÉPARTITION TERRITORIALE DES DIFFÉRENTES ESSENCES DE LA FORÊT RÉGIONALE



Sources : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD CARTAGE®

13^{ème} région française pour la récolte de bois

Région française parmi les plus boisées, le Languedoc-Roussillon ne contribue pourtant qu'à hauteur de 2,6 % à la récolte de bois nationale. En 2012, selon l'enquête annuelle de branche, la récolte régionale s'élève à 906 190 m³. La part des bois récoltés certifiés s'élève à près de 40 % en Languedoc-Roussillon, soit 354 600 m³, un taux en deçà du niveau national qui est de 52 %.

Près de 6 m³ sur 10 exploités pour le bois d'œuvre

En Languedoc-Roussillon, le bois d'œuvre représente 57 % des volumes de bois récoltés, viennent ensuite le bois industrie (23 %) et le bois énergie (20 %). L'exploitation forestière de bois d'œuvre est presque exclusivement dirigée vers la récolte des résineux (soit 98 % du total régional). Les grumes de résineux récoltées dans la région proviennent principalement de quatre essences (sapin, épicéa, douglas et pin sylvestre). La Lozère, avec 32 % des volumes de bois d'œuvre régionaux, est davantage spécialisée dans l'exploitation du sapin, de l'épicéa et du pin sylvestre. L'Aude et l'Hérault (respectivement 31 et 28 % de la récolte régionale de bois d'œuvre) exploitent plus particulièrement le sapin, l'épicéa et le douglas.

Les secteurs du bois d'industrie et énergie

Sur les 210 000 m³ de bois d'industrie récoltés dans la région, 93 % sont destinés au bois de trituration, utilisé pour la fabrication de pâte à papier et panneaux de particules. Les autres utilisations (poteaux, bois de mine...) demeurent marginales dans la région.

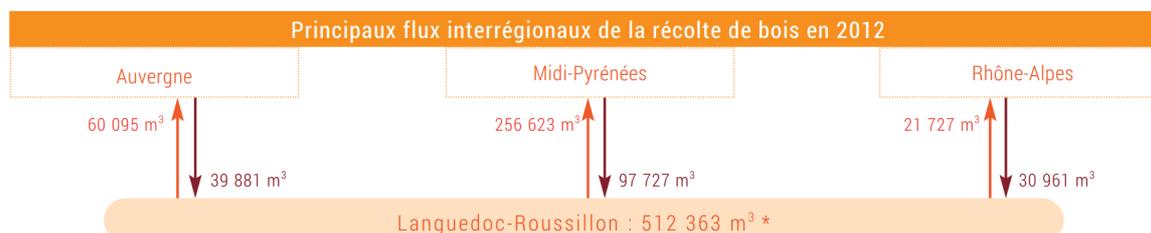
En 2012, la récolte régionale de bois énergie s'élève à 182 300 m³. Avec 20 % du bois récolté à vocation de bois énergie, la région se situe donc au-dessus du niveau national (16 %).

La production de sciages

Les volumes de sciages en Languedoc-Roussillon s'établissent à 150 425 m³. Les sciages régionaux sont majoritairement produits par la Lozère (54 %). Le Gard et l'Aude assurent respectivement 22 et 19 % de la production de sciages. Les entreprises scient essentiellement des conifères (97 % du volume régional en 2012). Sapin et épicéa représentent 49 % du total scié, le pin sylvestre 23 % et le douglas 14 %. Les sciages audois et gardois sont particulièrement orientés sur le sapin et l'épicéa (respectivement 85 et 59 % des volumes de conifères sciés) tandis qu'en Lozère, ces deux essences représentent 36 % des volumes sciés contre 40 % pour le pin sylvestre.

Une concentration forte dans les exploitations forestières et scieries de la région

En 2012, 152 entreprises ayant leur siège social dans la région ont eu une activité d'exploitation forestière (103) ou de scierie (25) ou les deux associées (24). Parmi les entreprises récoltant 20 000 m³ et plus, et dont le siège est localisé dans la région, seulement 10 réalisent plus des 2/3 de la récolte de bois. De même, parmi les scieries dont le siège se situe en Languedoc-Roussillon, 11 entreprises ayant un volume de sciage supérieur à 5 000 m³ produisent 83 % des sciages de l'ensemble des entreprises régionales.



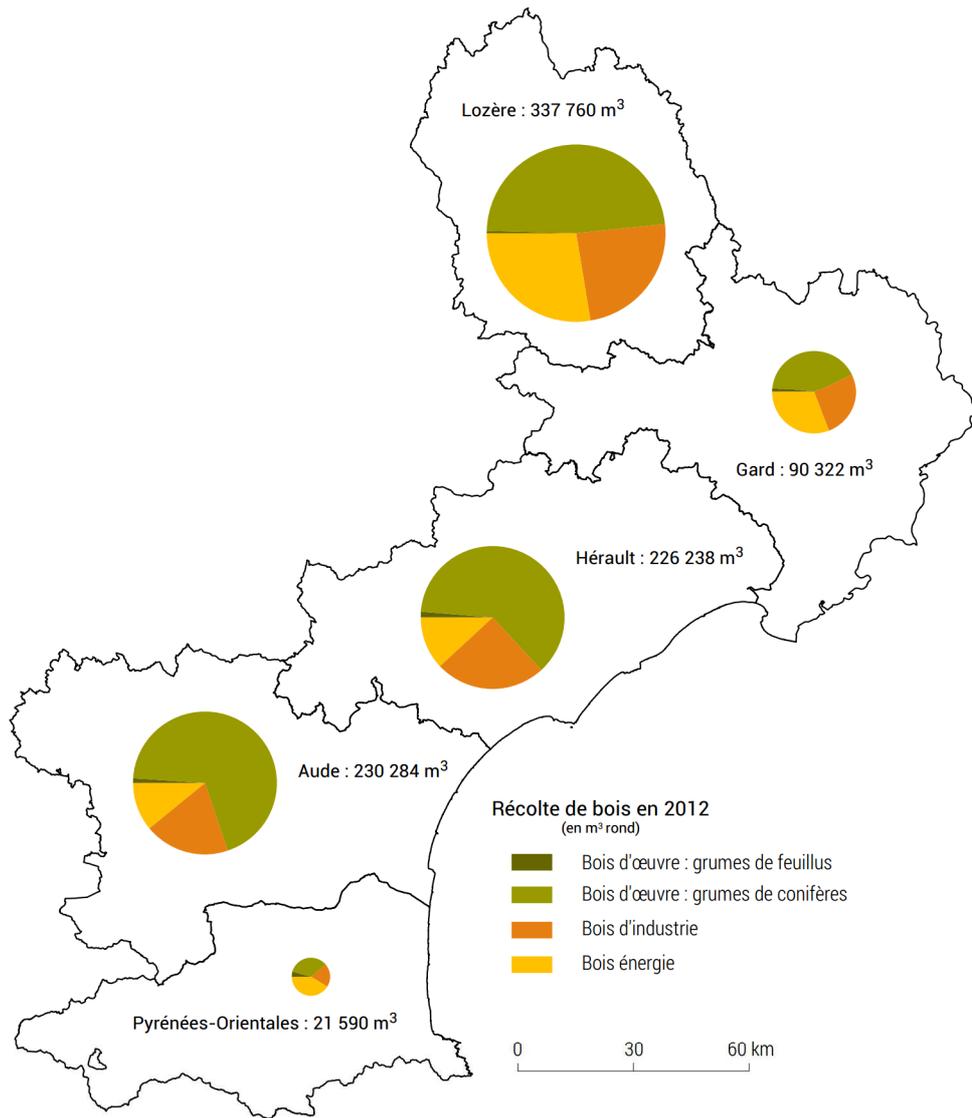
* Récolte en Languedoc-Roussillon par des entreprises dont le siège est en Languedoc-Roussillon
 ← Récolte en Languedoc-Roussillon par des entreprises dont le siège est hors Languedoc-Roussillon
 ← Récolte hors Languedoc-Roussillon par des entreprises dont le siège est en Languedoc-Roussillon

Sources : Agreste, enquêtes annuelles sur les branches d'activité "exploitation forestière" et "sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois" en 2012

Pour en savoir plus

En 2012, stabilité de la récolte de bois et des sciages en région, mars 2014

RÉCOLTE DE BOIS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



Sources : Agreste, enquête annuelle sur la branche d'activité "exploitation forestière" en 2012, ©IGN - BD CARTO®

Des exploitations de plus en plus grandes se partagent une SAU totale en baisse

En 2010, en Languedoc-Roussillon, près de 886 000 ha sont consacrés à l'activité agricole. La surface agricole utilisée (SAU) par les exploitations agricoles régionales représente près d'un tiers de la surface de la région.

Une baisse inexorable de la SAU

Entre les recensements agricoles de 2000 et 2010, la surface agricole utilisée a baissé de 10 %. Cela s'explique principalement par la restructuration du vignoble régional, suite aux politiques d'arrachage (-21 % de superficie en vignes dans la période intercensitaire) et, dans une moindre mesure, par une désincitation financière à la mise en jachère (-23 %). En revanche, si la SAU globale a baissé, la SAU moyenne par exploitation augmente de 7 ha. Ce phénomène est visible pour toutes les catégories d'exploitations, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

Très grande concentration de la SAU

En 2010, la SAU moyenne est de 29 ha par exploitation. Cependant, la moitié des exploitations régionales ne disposent que de 10 ha au maximum. Ainsi, les 16 400 exploitations moyennes et grandes

(soit 53 % de l'ensemble) concentrent 87 % de la SAU régionale. Cependant, selon l'activité principale de l'exploitation, la SAU moyenne varie énormément. Si la SAU moyenne n'est que de 7 ha pour les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture, elle atteint 116 ha pour les exploitations bovines (élevage et viande). Les départements ayant des profils d'activité agricole différents, leur SAU moyenne est très disparate, passant de 18 ha par exploitation dans les Pyrénées-Orientales à 92 ha en Lozère.

Plus du quart de la SAU en vignes

Prairies et cultures fourragères constituent près de la moitié de la SAU. Particularité régionale, la superficie en vignes représente 27 % de la SAU des exploitations (3 % au niveau national). Les céréales occupent une place plus modérée, 13 % de la SAU y sont consacrés, alors qu'au niveau national, leur part est de 34 %.

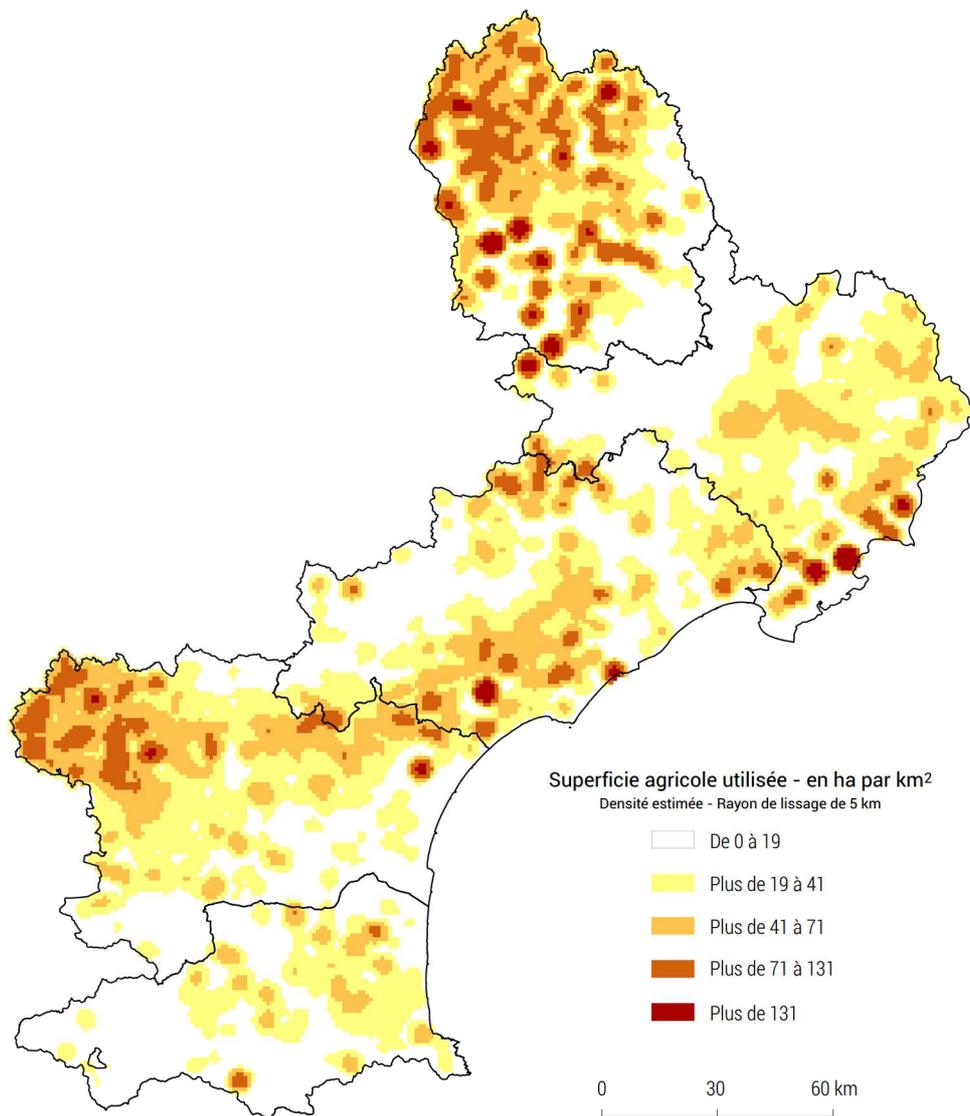
Près d'un tiers de la surface régionale à usage agricole

Unités : ha, %	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
SAU totale dont	223 996	160 415	184 973	241 712	74 699	885 793
Fourrages et superficies toujours en herbe	59 796	43 674	61 457	228 699	36 212	429 837
Vignes	69 126	55 604	86 173*	-	25 610	236 513
Céréales, oléagineux, protéagineux	76 755	36 669	22 300	11 973	1 298	148 995
Jachères	14 123	9 044	8 198	83	2 324	33 771
Cultures permanentes (hors vignes)	1 486	10 428	3 634	642	7 056	23 247
Légumes secs, frais, fraises et melons	1 464	3 947	2 883	25	1 754	10 073
Part de la SAU dans la superficie totale du territoire	36 %	27 %	30 %	47 %	18 %	32 %

Source : Agreste, recensement agricole 2010

* Les données de l'Hérault et de la Lozère ont été agrégées afin de respecter le secret statistique.

RÉPARTITION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL



Sources : Agreste, recensement agricole 2010, ©IGN - BD CARTO®

Près de la moitié de la surface des terres agricoles occupée par des prairies non artificielles*

Les prairies non artificielles occupent une place importante dans le paysage régional. Elles représentent 47 % de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale (contre 40 % au niveau national). En Languedoc-Roussillon, elles sont constituées à 87 % de superficies toujours en herbe (70 % au niveau national). Contrairement au reste de l'Hexagone, ces dernières sont majoritairement peu productives (78 % contre 18 %).

Des disparités départementales

Pour l'Aude, le Gard et l'Hérault les prairies non artificielles sont relativement peu présentes. Leur part varie de 24 à 31 % de la SAU, le territoire de ces départements étant largement occupé par des vignes ou des cultures céréalières. En revanche, elles occupent près de la moitié de la SAU des Pyrénées-Orientales et la quasi totalité de la SAU lozérienne.

Les prairies non artificielles sont principalement associées à une activité agricole orientée vers l'élevage. Ainsi, le département de la Lozère concentre plus de la moitié du cheptel herbivore régional (soit 61 % des unités gros bétail herbivores tous aliments de la région).

Des pacages collectifs très présents dans les Pyrénées-Orientales

Les Pyrénées-Orientales concentrent 69 "structures collectives" sur les 114 que compte la région. Ces structures représentent un total de 70 800 ha de SAU sur la région, dont 55 200 ha pour les Pyrénées-Orientales. La moitié de ces structures ont une superficie de pacage supérieure à 397 ha. Ces données tiennent compte des unités qui ont leur siège localisé en Languedoc-Roussillon, même si certaines ont des terres situées dans d'autres régions. Près de 600 exploitations régionales font appel à des structures collectives (en ou hors région) pour faire paître leurs animaux en moyenne cinq mois dans l'année.

Répartition des prairies non artificielles

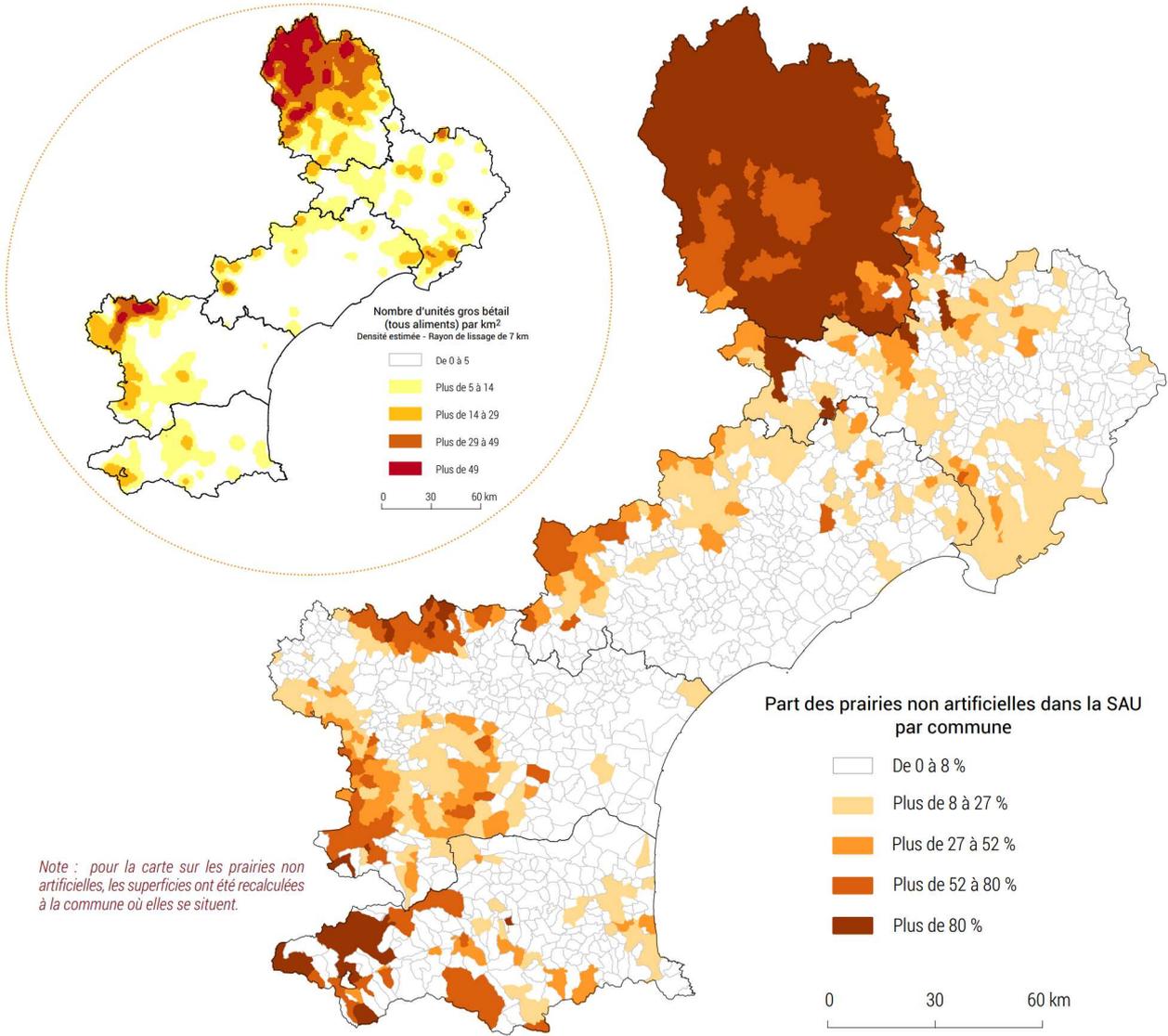
Unités : ha, %	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
Superficie agricole utilisée (SAU)	223 996	160 415	184 973	241 712	74 699	885 793
Prairies non artificielles	54 808	39 475	58 059	227 830	35 173	415 346
dont superficie toujours en herbe (STH)	46 830	35 953	54 047	190 451	34 878	362 160
Part des prairies non artificielles dans la SAU	24 %	25 %	31 %	94 %	47 %	47 %
Part de la STH dans la SAU	21 %	22 %	29 %	79 %	47 %	41 %

Source : Agreste, recensement agricole 2010

Note méthodologique

* Les prairies non artificielles recouvrent les prairies temporaires et les prairies naturelles ou surfaces toujours en herbe. Les structures collectives sont des unités mettant à disposition des éleveurs des terres pour y faire pâturer leurs animaux. Ces unités (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, communes...) ne sont recensées que si elles déposent un dossier de demande de la prime herbagère agro-environnementale.

PRAIRIES ET ÉLEVAGE



Sources : Agreste, recensement agricole 2010, ©IGN - BD CARTO®

